



**AVIS PUBLIC**  
RÈGLEMENTS 495.3-2017 et 496.15-2017

*À toute personne habile à voter de la ville de Pont-Rouge*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors de la séance extraordinaire tenue le 11 juillet 2017, le conseil a adopté les règlements d'urbanisme suivants:

- a. Règlement no 495.3-2017 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 495-2015 afin d'agrandir l'affectation commerciale en bordure de la route 365;
- b. Règlement no 496.15-2017 modifiant le règlement de zonage no 496-2015 afin d'agrandir certaines zones mixtes ou commerciales par concordance au règlement no 495.3-2017.

Le règlement no 495.3-2017 agrandit l'affectation commerciale en bordure de la route 365 entre la rue Dupont et la rue Poulin, particulièrement à proximité du périmètre identifié pour le futur programme particulier d'urbanisme (PPU). Il met à jour les différentes vocations de cette affectation commerciale et ajuste le périmètre du futur PPU en conséquence.

Le règlement no 496.15-2017 agrandit les zones Mix-5, Mix-7 et C-5 en concordance avec l'affectation commerciale agrandie par le règlement 495.3-2017.

Toute personne habile à voter de la ville de Pont-Rouge peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec (CMQ) son avis sur la conformité du règlement numéro 496.15-2017 au plan d'urbanisme modifié par le règlement numéro 495.3-2017.

Cette demande doit être transmise à la CMQ dans les 30 jours qui suivent la présente publication.

Si la CMQ reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu précédemment pour recevoir les demandes.

Toute personne désirant avoir plus d'information sur cette procédure ou sur les conditions générales à remplir pour pouvoir adresser une demande à la CMQ peuvent s'enquérir auprès du Service du greffe de la Ville de Pont-Rouge sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 13 JUILLET 2017.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA